

EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, GREFFIER-TRÉSORIER ADJOINT DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

QUE le conseil municipal tiendra une séance extraordinaire le lundi 9 décembre 2024 à 19 h 15.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE.

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil municipal et la période de questions lors de cette session porteront exclusivement sur les points suivants :

1. Adoption du Règlement 2024-1200 *modifiant le Règlement numéro 2017-1035 ayant pour objet d'établir la tarification de différents services municipaux*
2. Adoption du Règlement 2024-1201 *modifiant le Règlement numéro 2022-1040 concernant le contrôle des animaux*
3. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-1202 *ayant pour objet de fixer les taux de taxe foncière et la tarification pour les différents services pour l'année 2025*
4. Période de questions
 - 4.1 Membres du Conseil
 - 4.2 Public
5. Levée de l'assemblée.

FAIT À BOISCHATEL, CE 6^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2024



Daniel Boudreault
Greffier-trésorier adjoint